

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/11/2025 - 43340 - 2010 B 03962 - 528 068 109 - @QUITAINE MOBILE
STORE

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL @QUITAINE MOBILE STORE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		14 Rés. Les Tilleuls Rue du onze novembre 1918 33430 BAZAS				
SIRET		5 2 8 0 6 8 1 0 9 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
Comptes approuvés par l'AG du 30 juin 2024. Tableau 2033.A à joindre à la déclaration		La gérance, B. Maugé		Exercice N clos le 31/12/2023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	36 476	030	32 408	
	Immobilisations financières * (1)	040	150	042	150	
	Total I (5)	044	36 626	048	32 408	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	32 216	062	32 216
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	6 042	070	6 042	
		072	120	074	120	
	Valeurs mobilières de placement	080	48 502	082	48 502	
	Disponibilités	084	27 131	086	27 131	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	114 011	098	114 011	
	Total général (I + II)	110	150 637	112	32 408	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	3 000			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				
	Report à nouveau	134	36 836			
	Résultat de l'exercice	136	6 970			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	76 806			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	10 708			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 535			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 762)	172	3 992			
	Comptes courants d'associés	173	22 189			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	41 424			
Total général (I + II + III)		180	118 230			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @QUITAIN MOBILE STORE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	99 000
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214	
				217		218	1 074
						222	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224	
	Production immobilisée*					226	
	Subventions d'exploitation reçues					230	
Autres produits					232	100 074	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	64 315
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-4 044
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	22 759
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		295		244	568
	Rémunérations du personnel*					250	6 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 046
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255				254	1 395
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		215			
Total des charges d'exploitation (II)							264 92 039
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 8 035
Produits financiers (III)		280		236		294	71
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)							290
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306 1 230
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310 6 970
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	6 970	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	1 230	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Basins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				980			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352 8 200 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370 8 200 372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	15 593	452		454		456	15 593			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	20 884	472		474		476	20 884			
Immobilisations financières		480	150	482		484		486	150			
TOTAL		490	36 626	492		494		496	36 626			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 129	542	1 395	544		546	11 524			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	20 884	562		564		566	20 884			
TOTAL		570	31 012	572	1 395	574		576	32 408			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @QUITAINE MOBILE STORE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres Immob. incorp	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst techniques mat. et outillage	730		735
Inst générales agence-ments amén div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	1 046
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	19 380
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	12 858
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SARL @QUITAINE MOBILE STORE

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 9 rue du 11 novembre
33430 BAZAS
RCS : Bordeaux :528068109

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 juin à 8 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation orale de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Madame Brigitte AJACCIO, titulaire de 15 Parts
- Monsieur Jean Guy AJACCIO, titulaire de 15 Parts

TOTAL : 30 Parts

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Ajaccio, gérante associé qui constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Les états financiers de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs à donner.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Une discussion s'instaure puis il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été établis et présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de 6 970,24 euros.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 6 970,24 euros au compte « Report à nouveau ».

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle fixe la rémunération de la gérance à la somme de

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

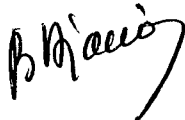
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Brigitte Ajaccio



Jean Guy Ajaccio

